

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption du règlement R2021-753 ayant pour objet l'adoption du budget de l'exercice financier 2022, le mardi 14 décembre 2021 à 19 h 15, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le règlement 2021-753.

DONNÉ à Bonaventure ce 3^e jour de décembre 2021.

Amélie Nadeau

Directrice générale adjointe et greffière